

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2441

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 26 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2441 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 5 mai 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate